



ÇA BOUGE À LA CHAMBRE DE METIERS DES LANDES

La CMA des Landes, habituellement peu soucieuse du respect du statut du personnel des CMA et du dialogue social (voir [ici](#) et [ici](#)), connaît ces jours-ci un nouvel épisode de colère. cette fois ci, ce sont les apprentis qui se sont chargés de rappeler aux dirigeants de leur CFA qu'ils avaient des droits et qu'ils n'étaient pas près à se laisser plumer.

La semaine d'internat étant passée **de 59 euros à 117 euros**, les apprentis ont décidé de bloquer le CFA ce mardi 16 octobre de 08h00 à 12h00 et d'alerter les médias.

Les médias présents, radio (France Bleu Gascogne), presse (Sud-ouest) et TV (France 3 Aquitaine) ont pu constater et relayer la saine colère des apprentis. L'attachée parlementaire du député MODEM des Landes a également fait le déplacement, ainsi qu'une médiatrice de la Préfecture.

Voyez ici l'intervention d'une apprentie au CFA de la CMA des Landes (source Sud-Ouest) :

le quotidien Sud Ouest écrit notamment dans un [article](#) consacré à cette action :

« C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, ce traitement à la tête du client des tarifs d'internat, explique Maïtané Suppo, qui a initié le **blocage**, ce mardi matin, de l'établissement pour surprendre **la directrice, Françoise Ribereau**, présente le mardi à Mont-de-Marsan (elle dirige également les CFA de Pau et Bayonne). Les **relations sont délétères** depuis son arrivée en janvier, les supports pédagogiques s'amenuisent, les sorties, le matériel. **Elle voulait même nous priver de repas un soir** car l'alarme à

incendie avait été déclenchée dans la journée. Si le cuisinier du lycée Estève n'était pas venu nous chercher pour éviter de jeter nos repas, nous n'aurions pas dîné! »

La directrice a consenti, avec le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, Philippe Retours, à recevoir des délégués des élèves dans la matinée, puis à sortir écouter ce que les apprentis lui reprochaient.

Bien évidemment les apprentis ont reçu le soutien du SNCA par la voix de sa Déléguée Syndicale Sylvie LEVEN. Un [courrier intersyndical](#) a été adressé à la directrice du CFA. Un rdv a été demandé à la direction et en fonction du résultat de cette rencontre des suites pourront être données.

Nous restons attentifs à la situation et vous tiendrons informés de ses développements.



APPRENTISSAGE : LES PATRONS VEULENT ENCORE PLUS DE SOUPLESSE !

APPRENTISSAGE : LE PATRON DE LA CPME PARLE AU NOM DE TOUS - ET DE QUEL DROIT ?

Une nouvelle fois, un patron estime avoir tout compris du monde du travail;

Pour lui **c'est trop dur, c'est trop cher, c'est trop de contraintes ...**

François Asselin, président de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises), parle de l'apprentissage comme d'un fiasco, comme si rien ne fonctionnait du tout, il ajoute qu'il y a trop de contraintes liées à la sécurité. L'apprentissage fonctionnerait moins bien en France que dans d'autres pays. Bien sur cette vision de l'apprentissage est celle des ultra libéraux.

Les politiques menées par les différents gouvernements depuis plus de 30 ans ont tout misé sur la flexibilité et la souplesse pour les entreprises en stigmatisant le salarié et le code du travail.

Cette perception par les patrons de contraintes vécues comme des freins à l'embauche des apprentis ne résiste pas à l'analyse.

Pour preuve on se souvient du tweet du ministre macron à l'adresse du MEDEF :

« Je compte sur vous pour engager plus d'apprentis. C'est désormais gratuit quand ils sont mineurs » @EmmanuelMacron #uemedef15

Depuis 30 ans les recettes ultra libérales font la démonstration de leur inefficacité mais cela ne tempère en rien les ardeurs des adeptes de la dérèglementation. le code du travail en fait aujourd'hui les frais.

Les apprentis sont les prochains sacrifiés, ils sont paraît-il trop protégés.

Nous pensons nous que les apprentis ne sont pas assez protégés.

Dans cet article, Monsieur François ASSELIN préconise qu'il faut remettre l'entreprise au cœur de l'apprentissage. Elle y est pourtant de fait, c'est même ce qui différencie la voie de l'apprentissage et de l'alternance avec la voie de l'enseignement classique.

C'est avant tout au jeune que l'on s'adresse quand on parle d'apprentissage, c'est lui qui va aux côtés d'un maître d'apprentissage s'investir dans une formation pratique et qualifiante.

Il n'y a pas une seule sorte d'apprentissage, les voies de l'apprentissage sont multiples, parce qu'il n'y a pas un profil de jeunes mais autant de profils que de jeunes, parce qu'il n'y a pas un profil d'employeurs, mais autant que d'employeurs, parce que beaucoup de maîtres d'apprentissages aimeraient que les apprentis partagent leurs valeurs, et ce n'est simplement pas possible, parce que nous sommes tous différents, qu'il faut que chacun puisse avancer vers l'autre.

Le discours défaitiste, visant à encore plus de souplesse pour les entreprises renvoie à une rengaine que l'on connaît bien, c'est celle-là même qui nous a été servie pour justifier les licenciements abusifs comme étant la source des futurs embauches par les entreprises.

Monsieur ASSELIN, ne vous permettez pas de parler au nom des entreprises, nous ne partageons certainement pas vos idées rétrogrades et défaitistes.

Voilà encore un combat que nous devons mener face au libéralisme du gouvernement actuel , soutenu par les représentants du patronat petit ou grand.

Ils oublient une fois de plus que l'on parle de l'avenir de notre société, du devenir de jeunes hommes

et femmes qu'il ne faut pas sacrifier sur l'autel de la rentabilité des entreprises.

[l'article du CPME](#)



DU NOUVEAU POUR LES APPRENTIS

Pour la mobilité des apprentis hors du territoire :

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, parue au Journal officiel du 28 janvier, prévoit dans son article 30, que tout ou partie de la rémunération et des frais annexes générés par la mobilité hors du territoire national des apprentis pourra être prise en charge par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

[Télécharger le texte de loi](#)

Pour aider financièrement les apprentis :

Une aide exceptionnelle de 335 euros est désormais versée aux apprentis de moins de 21 ans. La demande d'aide peut être faite en ligne ou par courrier.

Les jeunes de moins de 21 ans ayant conclu un contrat d'apprentissage dont la date de début d'exécution est comprise entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017 peuvent désormais prétendre à une aide de 335 euros. Cette « prime » n'est versée qu'une seule fois. Cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, elle n'est donc pas incluse dans les ressources prises en compte pour les droits aux prestations sociales de l'apprenti. Autre avantage : elle est incessible et insaisissable.

[le décret](#)



APPRENTI-E-S : VOTEZ !

Comme tous les salariés des TPE, les apprentis sont appelés à voter aux prochaines élections.



Par votre vote CGT, vous allez peser dans toutes les négociations de votre profession mais aussi les négociations interprofessionnelles. En effet, ce scrutin mesure l'audience des syndicats auprès des employés des entreprises de moins de 11 salariés, ce qu'on appelle la représentativité syndicale.

Cette représentativité donne le poids de chacune des organisations syndicales et leur permet de signer (ou non) des accords de branche, des conventions collectives applicables dans les entreprises. Ces conventions collectives déterminent vos droits, vos conditions de travail et la rémunération minimale. Plus la CGT sera forte grâce à ces élections, plus elle aura du poids pour signer des accords bénéfiques au salarié et refuser ceux qui portent atteinte à leurs droits.

Nous demandons pour les apprenti-e-s :

De meilleurs salaires avec un Smic à 1700 €. Dans [notre enquête Harris Interactive](#), nous avons constaté que 69% des salariés des TPE demandaient une augmentation de 400€ mensuels.

La prise en charge des frais de déplacement et de repas, avec un financement de votre hébergement quand vous êtes en formation en CFA.

Mais aussi des droits sociaux identiques à ceux des grandes entreprises : prévoyance, chèque déjeuner, carte apprenti-e-s avec des avantages culturels, vacances, 13e mois...

L'aide au reclassement, l'égalité femme homme, un déroulement de carrière...

Feuilletez notre Guide de l'apprenti :

[Guide apprenti-es](#)

[Publish at Calameo](#)

Vous pouvez aussi consulter et télécharger le Guide Apprentis BTP :



Concertation sur l'Insertion professionnelle des jeunes

Sans projet, sans ambition, sans financement : juste un baroud d'honneur !

La ministre du Travail, non contente d'avoir porté une loi perfide passée en force à coups de 49.3, contre l'intérêt général de la population, convoque mardi 4 octobre 2016 les partenaires sociaux et les organisations de jeunesse, en vue d'une concertation sur l'insertion professionnelle des jeunes.

La CGT n'est pas dupe. Cela sent le baroud d'honneur au moment où les cabinets ministériels se vident et où se profilent les échéances électorales : « Menons donc une concertation sur l'insertion professionnelle des jeunes ! »

S'agit-il d'un projet de grande envergure assorti de financements conséquents permettant de répondre réellement aux attentes et besoins des jeunes en matière d'insertion professionnelle ? Non, simplement des palabres organisées en vue d'élaborer, pour le Ministère, un document d'orientation pour d'**éventuelles** négociations.

Alors que la situation des jeunes fait régulièrement l'objet de plusieurs rapports, la Ministre propose une hypothétique négociation dont tout le monde sait que le patronat ne veut pas, poursuivant son objectif de baisse « du coût du travail » !

Les derniers ANI que la CGT n'a pas signés sur la question datent de 2011. Leur évaluation sera sur la table demain, pourquoi si tard ? Pourquoi attendre fin 2016 pour lancer des négociations sur ce sujet ?

La CGT dénonce :

- la précarité des jeunes ;
- le recours abusif et massif aux CDD au détriment des CDI : 8 contrats sur 10 sont signés en CDD de très courte durée ;
- le recours massif et abusif aux stages, aux missions de service civique et contrats aidés.

La CGT revendique une réelle politique d'insertion professionnelle, sociale et sociétale des jeunes.

Pour cela, il nous faut commencer par avoir un bilan exhaustif de l'ensemble des aides et exonérations dont ont bénéficié les entreprises ; ainsi que de réels moyens donnés au service public de l'emploi afin que l'ensemble des acteurs publics puissent mener à bien leurs missions.

L'argent existe, il suffit pour le gouvernement de choisir les politiques jeunesse plutôt

que les exonérations patronales.